

## **Règlement du jeu-concours CEMEX "Quiz RSE 2018"**

### **1. Présentation**

Le présent jeu-concours, ouvert à toute personne physique, majeure et résidant légalement en France métropolitaine, est organisé par la société CEMEX France Services, GIE au capital de 18.000 euros, dont le siège social est situé à RUNGIS (94150), 2 rue du Verseau et immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 722 007 846, (la « société organisatrice »).

### **2. Modalité de participation**

Le présent jeu-concours se déroulera sur la page internet <https://www.facebook.com/CEMEXFrance/> du lundi 28 mai 2018 au jeudi 7 juin 2018 jusqu'à 18h00.

La participation est limitée à une participation par personne pendant toute la durée du jeu (même adresse courriel).

Le tirage au sort aura lieu la semaine du 18 juin 2018.

A l'issue du jeu-concours, 3 gagnants seront tirés au sort parmi ceux ayant participé au "Quiz RSE 2018" et ayant obtenu le meilleur score sur la page Facebook "CEMEX France". Les gagnants remporteront une "box" pour un week-end insolite d'une valeur commerciale unitaire de 69,90 € TTC.

Les gagnants seront annoncés sur notre page Facebook.

L'ensemble des lots seront expédiés à l'adresse postale renseignée par le gagnant du jeu dans un délai de 4 semaines après la fin du jeu.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

L'application et l'interprétation du règlement ainsi que les décisions quant aux cas non prévus au règlement seront, sans qu'aucun recours ne soit possible, de la compétence exclusive de la société organisatrice.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne. Les frais de connexion seront remboursés sur simple demande jointe accompagnée d'un RIB. Le remboursement se fera sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur. Toutefois, les participant bénéficiant d'un abonnement illimité à internet ne sont pas habilités à solliciter un remboursement

### **3. Conditions**

Ne peuvent y participer les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier le cas échéant sera exclue du jeu-concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier d'un lot. La participation au jeu-concours

implique l'entière acceptation du présent règlement. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le participant entraînera l'annulation de sa participation.

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser pour faire la promotion du jeu-concours exclusivement leurs nom et prénom, ainsi que leur compte Facebook, sur quel que support que ce soit, par tous les moyens, sans limitation de durée, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu-concours qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au jeu-concours les soumet obligatoirement aux lois françaises.

Pour la gestion du jeu-concours par la société organisatrice, les données à caractère personnel recueillies sur chaque participant, sont soumises aux dispositions de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »).

Les données collectées sont destinées à la société organisatrice pour la prise en compte de la participation au jeu-concours et, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de services et aux sous-traitants auxquels la société organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu-concours. Elles seront conservées à l'issue du jeu-concours et pourront éventuellement être utilisées à des fins de prospection commerciale.

En application de cette loi, tous les participants au jeu-concours disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que lesdites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à :

CEMEX France Services  
Service communication digitale  
Opération «Quiz RSE 2018»  
7, rue des Solets  
94150 RUNGIS FRANCE

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant dans le cadre du jeu-concours sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un participant de son droit de retrait avant la fin du jeu-concours entraînera l'annulation automatique de sa participation au jeu-concours.